

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : 200/2018

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur **Romeo** Antonino demeurant Coronmeuse 40 à 4650 Julémont.

Le terrain concerné est situé rue de la Croix Jurlet 112 à 4040 Herstal et cadastré Division 1, section C, n° 93 E6.

Le projet consiste en la transformation d'un rez-de-chaussée commercial et du sous-sol en un appartement

et présente les caractéristiques suivantes :
création d'un 3e appartement dans un immeuble en zone d'activité économique industrielle.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40, alinéa 2° du Code du Développement Territorial : demande de permis impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur et D.IV.40, alinéa 3° du Code du Développement Territorial: demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts au Schéma de développement communal.

Le dossier peut être consulté durant la période du 24 août 2018 au 31 août 2018 à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service administratif des travaux) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 12h30 à 14h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement ;
- Le mardi jusqu'à 20 heures ;

Le dossier peut être consulté durant la période du 1^{er} septembre 2018 au 7 septembre 2018 à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service administratif des travaux) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement ;
- Le mardi jusqu'à 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des travaux (04/256.83.40).

L'enquête publique est ouverte le 24 août 2018 et clôturée le 7 septembre 2018.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par télécopie au numéro 04/256 83 05
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif « La Ruche » place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n° 200/2018.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 7 septembre 2018 à 12 h, au Centre administratif « La Ruche », service administratif des travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame **Fusella** Sandra, Architecte, dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, Place Jean Jaurès 45.

Herstal, le 13 août 2018